Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 040-264004292-20240624-240624H1688H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 19 juin 2024

Présents :
Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

Absents :
Laurent CIVEL, Thierry BIBES, DOMINIQUE DUBARRY, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Bernard POCH, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :
Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Sandrine BLAISIUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Armandine BEAUGIER, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Geneviève MALET, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***17***
Pouvoirs	***8***
Votants	***25***

N° 20240624-008
PDR - PRIX D'ACHAT DES REPAS RPI LES PETITS GEMMEURS AUX EHPADS

VU la délibération du CIAS du Pays Tarusate numéro 2017-06-029 du 27 juin 2017, portant fixation des tarifs d'achat des repas

Considérant la convention passée avec le SIVU Les petits gemmeurs,

Considérant l'augmentation des coûts des denrées alimentaires, de l'énergie, des consommables des charges de personnel,

Madame la Vice-Présidente expose,

Qu'il est nécessaire de procéder à une fixation du prix des repas produits par les EHPADs communautaires,

Le tarif proposé sera de 4.50€ par repas

Ce tarif sera revalorisé tous les ans.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 040-264004292-20240624-240624H1688H1-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1
A APPROUVER ce tarif

ARTICLE 2
A APPLIQUER ce tarif à partir du 2 septembre 2024,

ARTICLE 3
A APPROUVER la revalorisation annuelle

ARTICLE 4
La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5
Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 27 JUIN 2024

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS

C.I.A.S du Pays TARUSATE

Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.